

ÉDITO

VAISSELLE RÉUTILISABLE

En mars 2021, le Conseil général a largement accepté une motion demandant au Conseil communal de mettre en place des mécanismes pour que Val-de-Travers soit exemplaire en matière de plastique à usage unique.

Si le Conseil communal avait auparavant déjà pris certaines décisions (pour mémoire, l'Abbaye de Fleurier 2020 devait être placée sous le signe de la vaisselle réutilisable – le Covid-19 en a finalement décidé autrement...), la motion a donné l'occasion de poursuivre et d'élargir les réflexions.

Ainsi, depuis quelques mois, le recours à de la vaisselle jetable n'est plus permis lors des manifestations et réunions organisées par la Commune. Plus largement, le Conseil communal a décidé d'interdire l'usage de vaisselle plastique à usage unique sur le domaine public communal et dans les salles appartenant à la Commune lors des manifestations (publiques ou privées), des marchés ou sur les terrasses d'établissements publics.

Cette interdiction, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023, est cohérente avec la décision du Grand Conseil du 29 juin 2021 de n'octroyer ni concession ni autorisation pour des manifestations, marchés, etc. autorisant ou tolérant l'utilisation de vaisselle plastique à usage unique sur le domaine public cantonal.

Pour faciliter la vie des organisateurs de manifestations, un guide et une check-list ont été élaborés et seront prochainement mis à disposition du public sur le site internet de la commune.

Finalement, le Conseil communal discute actuellement d'un contrat-cadre avec un fournisseur de vaisselle réutilisable qui pourrait permettre aux associations locales de bénéficier de tarifs avantageux lors de leurs événements.

On n'arrête pas le cours de l'histoire mais on peut s'y accrocher! •

ÉCHO DES AUTORITÉS

LE SERVICE D'ÉDUCATION DE RUE (SER) S'INSTALLE AU VAL-DE-TRAVERS

Depuis quelques semaines, le service d'éducation de rue (SER), par son équipe mobile, déploie ses activités au Val-de-Travers et est ainsi présent aux moments et aux endroits les plus fréquentés par les jeunes de notre région, comme les cours d'école, les abords des collèges, les gares, les parcs, les supermarchés ou simplement le centre Barak.

Sous la responsabilité de la Fondation Carrefour (financée par le Canton), deux éducateurs du SER, Sébastien (079 246 06 28) et Nicolas (079 810 66 24), appuyés par leur responsable, sont actifs au Val-de-Travers. Pour prévenir des situations de rupture sociale, ces professionnels, particulièrement souples et mobiles, sont à disposition des jeunes de 10 à 25 ans affectés par des situations d'échecs scolaires et sociaux, d'exclusion ou de marginalisation.

Sans mandat ni contrainte pour les jeunes et tout en respectant leur libre adhésion et leur libre participation, les éducateurs peuvent offrir une écoute attentive et discrète, sans tabou ni jugement, leur permettant de tisser un lien de confiance. Ils peuvent ainsi soutenir les jeunes à prendre leur vie en main et à se projeter dans l'avenir avec plus de confiance.

Le Conseil communal se réjouit de l'arrivée du SER à Val-de-Travers et encourage les jeunes à prendre contact directement avec l'équipe en cas de besoin. •

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

PRÉSCOLAIRE FLEURIER 0-2 ANS

Le groupe des moussaillons de la crèche de Fleurier accueille entre 7 et 10 bébés de 0 à 2 ans, tous les jours de la semaine entre 6h30 et 18h, pour permettre à leurs parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Depuis quelque temps déjà, ce groupe est très actif dans le développement de l'usage de la langue des signes chez les bébés, avec comme objectifs de mieux faire comprendre les besoins de l'enfant et ceux de l'adulte, de réduire la frustration et les états de crise chez l'enfant et ainsi d'accroître le bien-être de tous tout en favorisant les liens entre eux. •



© TAM BERGER (5/24)

DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO: NADINE MATTHEY (ASSISTANTE SOCIO-ÉDUCATIVE), TERESA CARROLA CABRAL (ASSISTANTE SOCIO-ÉDUCATIVE), KIMIE MATTHEY-JEANTET (PRÉ-APPRENTIE) ET MYRIAM GUILLAUME (ÉDUCATRICE DE L'ENFANCE, RESPONSABLE DE GROUPE). SONT ABSENTES DE LA PHOTO: CLIO GERUSSI (RESPONSABLE DE SITE), AMALIA HUGUENIN-DUMITTAN (ÉDUCATRICE DE L'ENFANCE) ET JAMIE REY (APPRENTIE).



ANNONCES

ABBAYE DE FLEURIER

Les sociétés locales et les marchands itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye du 25 au 27 juin 2022, sont priés de s'inscrire par écrit.

Les demandes doivent contenir une description succincte de l'offre proposée ainsi que les éventuelles patentes ou autorisations dont le demandeur est titulaire et qui sont en lien avec l'activité qu'il est prévu d'exercer dans le cadre de la fête. Les dimensions du stand doivent également être indiquées.

Les demandes doivent être adressées à: Commune de Val-de-Travers, Protection de la population, Grand-Rue 38, 2108 Couvet jusqu'au: 31 mars.

Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.

COMPOST GRATUIT POUR VOTRE JARDIN POTAGER

La population de la commune de Val-de-Travers est invitée à venir chercher gratuitement du compost pour le jardin potager auprès de l'entreprise Agri Bio Val SA, Clos-Donzel 11 à Fleurier à la date suivante:

Samedi 2 avril 2022 de 9h à 11h30

Chaque personne doit se munir d'un récipient pour le transport de son compost.

La distribution gratuite aura lieu uniquement à cette date.

INFORMATION À LA POPULATION

Modification partielle du plan d'aménagement local - La Mercière à Noiraigue

Une séance d'information publique relative à la modification du plan d'aménagement du secteur de La Mercière à Noiraigue aura lieu mardi 29 mars 2022 à 19h30 au Collège de Noiraigue: rue du collège 6.

Les plans peuvent être consultés au service d'urbanisme, Hôtel de Ville à Couvet dès le 24 mars 2022.

Le chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture, M. Eric Sivignon, est à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire. Si vous souhaitez profiter de cette possibilité, merci de prendre contact avec son secrétariat au 032 886 43 77.

Attention: il ne s'agit pas d'une mise à l'enquête publique qui aura lieu ultérieurement.

EN BREF

REVITALISATION DE L'AREUSE À MÔTIERS

Dans le cadre de ce projet, plusieurs chantiers doivent déjà être menés à bien avant que les travaux de terrassement puissent débuter. Comme le lit de la rivière sera élargi, certaines berges seront déplacées; les arbres qui se trouvent actuellement sur ces berges doivent être coupés et seront compensés par d'autres qui seront replantés sur les nouvelles berges et avec le diamètre le plus important possible. Ces travaux sont aussi l'occasion de procéder à l'enfouissement de la ligne électrique qui se situait dans le périmètre du projet. La ligne passera maintenant au nord le long de l'Areuse, entre la station d'épuration et le pont entre Môtiers et Boveresse. •



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'urbanisme à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES	DATE LIMITE OPPOSITION
Noiraigue – Rue de l'Areuse 8a	4 avril 2022
Les Bayards – Le Haut-de-la-Tour 19	4 avril 2022
Couvet – Rue du Quatre 11	4 avril 2022

